

SEANCE DU  
21 DÉCEMBRE 2023

**Nombre de conseillers en exercice :**  
71

**Nombre de conseillers présents :**  
57

**Date de convocation :**  
15 décembre 2023

**Date d'affichage :**  
22 décembre 2023

**OBJET :**  
Avenant à la convention-cadre  
pluri-annuelle "Action coeur de  
ville" du Creusot

**Nombre de Conseillers ayant pris  
part au vote : 68**

**Nombre de Conseillers ayant voté  
pour : 67**

**Nombre de Conseillers ayant voté  
contre : 1**

**Nombre de Conseillers s'étant  
abstenus : 0**

**Nombre de Conseillers :**

- **ayant donné pouvoir : 11**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 3**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 21 décembre à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

**VICE-PRESIDENTS**

M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Eric COMMEAU - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Abdoukader ATTEYE  
Mme Salima BELHADJ-TAHAR  
M. Frédéric MARASCIA  
M. BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO)  
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)  
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)  
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)  
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)  
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)  
M. JAUNET (pouvoir à M. Noël VALETTE)  
Mme MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)  
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)  
Mme PICARD (pouvoir à M. Philippe PRIET)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Marc REPY



Vu la délibération du Conseil communautaire n°18SGADL0135 du 27 septembre 2018 autorisant la signature de la convention cadre « Action cœur de ville » du Creusot,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°19SGADLO181 du 21 novembre 2019 autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention cadre « Action cœur de ville » du Creusot,

Vu la circulaire ministérielle du 24 mai 2023 relative à la mise en œuvre de la prolongation du programme « Action cœur de ville »,

Vu la délibération du Conseil municipal du Creusot du 18 décembre 2023 relative à l'approbation de l'avenant à la convention cadre pluriannuelle « Action cœur de ville »,

Considérant le programme national « Action cœur de ville » mis en place par le Ministère de la cohésion des territoires,

Considérant la liste des 234 villes retenues dans ce cadre pour bénéficier du programme « Action cœur de ville », présentée le 27 mars 2018 par le Ministère de la cohésion des territoires,

Le rapporteur expose :

« Aux côtés de 233 autres villes, Le Creusot a été retenue comme ville bénéficiaire du programme national « Action cœur de ville » mis en place par le gouvernement en 2018 pour renforcer l'attractivité des villes moyennes et intermédiaires présentant des indicateurs de fragilité.

Ces villes, qui ont une fonction de centralité à l'échelle de leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi et constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français entre espace rural et grandes agglomérations.

Le programme « Action cœur de ville » vise ainsi à créer les conditions efficaces de la redynamisation de ces villes, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs afin de mobiliser les moyens de l'Etat et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de la stratégie de revitalisation urbaine portée par la Ville du Creusot et la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Dans cette perspective, le programme « Action cœur de ville » s'attache à couvrir cinq axes thématiques :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville,
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Dans la continuité des actions engagées par la Ville du Creusot, en lien étroit avec la Communauté Urbaine Creusot Montceau au titre de ses compétences en matière d'habitat, de développement économique ou encore d'aménagement urbain, la convention cadre pluriannuelle « Action cœur de ville » a été signée le 28 septembre 2018 entre les collectivités concernées, l'Etat, la Caisse des dépôts, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et le groupe Action logement.

Le premier avenant à la convention-cadre signé le 21 janvier 2020 précise le diagnostic, la stratégie, les secteurs d'intervention et la programmation pluriannuelle des actions.

En cohérence avec les cinq axes thématiques nationaux, la stratégie déployée sur la commune du Creusot est structurée autour de trois axes : conforter la politique d'accueil du territoire par l'habitat et le commerce, favoriser la qualité de vie en centre-ville par les mobilités, l'espace public et l'accès aux services ; et mobiliser la notion de « ville ludique ».

Depuis, le programme « Action cœur de ville » a démontré au niveau national, sa pertinence pour accompagner les territoires et répondre de manière opérationnelle aux besoins de leurs habitants en matière d'habitat, de mobilité, de cadre de vie et de redynamisation commerciale. Le Gouvernement a donc décidé de sa prolongation et de son évolution en mai 2023.

Co-construit entre les partenaires, le présent avenant fixe le cadre du déploiement du programme « Action cœur de ville » pour Le Creusot pour la période 2023-2026.

Le présent document confirme l'engagement de la Ville du Creusot et de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à poursuivre le déploiement du programme « Action cœur de ville » engagé depuis 2018 et à répondre au travers de son plan d'actions aux orientations stratégiques du programme. Le présent avenant affirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action logement, Anah, Banque des territoires – à accompagner et soutenir financièrement la mise en œuvre du projet de revitalisation urbaine.

Le présent document se substitue donc à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan et prolonge la durée du programme jusqu'au 31/12/2026.

Pilote du programme, la Ville du Creusot s'engage à poursuivre la mise en place de la gouvernance locale pour conduire le projet sur la période 2023-2026. Dans cette optique, une direction de projet est identifiée au sein de la Ville du Creusot, dont la mission principale porte sur le suivi du déploiement du programme. Le suivi du programme est présenté à minima deux fois par an en comité de projet local, sous la présidence du Maire, en lien avec le Président de l'intercommunalité, des élus référents, des services des collectivités, du Préfet de département ou son représentant, ainsi que de l'ANAH, et des représentants désignés par les financeurs (Banque des territoires, Action Logement). Les services déconcentrés de l'Etat et les partenaires locaux associés à la réalisation du programme (bailleurs sociaux, chambres consulaires, opérateurs privés, etc.) sont également conviés.

La poursuite du programme pour cette période implique également un renforcement de l'action menée par les collectivités en réponse aux défis majeurs que sont les transitions écologique, démographique et économique, et ce dans la recherche d'une exemplarité en matière de sobriété foncière.

Au regard des différents axes stratégiques et de leur déclinaison en plan d'actions, il s'agit de poursuivre et concrétiser les actions engagées et étudier celles qui pourraient être menées par la suite.

La transition écologique est intégrée comme fil conducteur des différentes actions menées, au travers de :

- l'adaptation des projets d'aménagement urbain au changement climatique, en favorisant le retour de la nature en ville et en luttant contre les îlots de chaleurs urbains,
- la recherche de sobriété foncière, au travers de la rénovation du bâti existant, notamment énergétique, et de la construction d'une offre nouvelle en densification, tout en intégrant les énergies renouvelables,
- la poursuite du développement des mobilités actives et décarbonées, en complément du maillage existant.

L'animation et la redynamisation commerciale se poursuivent au travers du plan d'actions dédié et le potentiel d'innovation et d'enseignement de la ville est mis en lumière dans le plan d'action.

En outre, conformément aux préconisations formulées par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), la poursuite du programme « Action cœur de ville » a pour ambition d'intégrer de nouveaux périmètres : quartiers de gare, entrées de ville, secteurs d'habitat contigus au centre-ville.

Deux secteurs d'intervention au centre-ville avaient été définis lors de la 1<sup>ère</sup> phase d'Action cœur de ville :

- Le plus important couvre la partie Nord de la ville qui s'étend depuis les Quatre Chemins, englobe le centre-ville et la plaine des Riaux pour rejoindre la Croix Menée par le quartier Foch ;
- Le deuxième secteur d'intervention comprend le quartier d'Harfleur et de Chanliou.

S'agissant des quartiers de gare, le périmètre comprenait déjà le quartier de gare du Creusot, central dans la première phase d'« Action cœur de ville », avec la transformation du pont SNCF de l'avenue François Mitterrand en dalle urbaine. L'espace Simone Veil ainsi créé a trouvé son prolongement dans l'aménagement de la jonction Foch-Verdun, également finalisé, avec pour objectifs de gommer la discontinuité urbaine entre le cœur de ville et le pôle commercial, rue Maréchal Foch, et affirmer le secteur Foch-Verdun comme une entrée du centre-ville.

En matière d'habitat, l'évolution du périmètre permet d'intervenir en priorité sur l'habitat existant et la construction neuve, en lien avec la démarche d'attractivité résidentielle portée par la Communauté urbaine, en incluant une offre de logements neufs et réhabilités qui ont pour dénominateur commun de créer des conditions favorables à l'accueil de nouveaux arrivants : réhabilitation de la cité Jean Schneider et de la cité de Molette, réhabilitation et démolition-reconstruction sur le quartier de la Chaume, construction d'une offre nouvelle à la Marolle, aux Quatre Chemins, sur les quartiers de la Pépinière, du Tennis et du Vilet, ainsi que d'une nouvelle résidence étudiante.

Concernant les entrées de ville, le réaménagement de l'entrée Sud du Creusot autour du Marteau Pilon, dénommé « espace François Bourdon » a permis de réduire la place des voiries routières au profit de

vastes espaces végétalisés. Il est proposé d'inclure dans le nouveau périmètre, deux nouvelles entrées de ville, à travailler :

- La route de Montcenis à l'Ouest.
- L'entrée Croix Menée à l'Est.

De manière à intégrer l'ensemble des opérations concourant à la stratégie de revitalisation urbaine du Creusot, le périmètre du programme « Action cœur de ville » est étendu aux secteurs d'intervention suivants :

- Cité Jean Schneider/ montagne du Nom
- Marolle /Les Bédouins
- La Chaume
- Quatre-Chemins
- Pépinière / Tennis / Le Vilet
- Entrée Croix-Menée

Enfin, une réflexion sera menée en 2024 pour l'élaboration d'une Opération de revitalisation du territoire (ORT) associant la Communauté Urbaine Creusot Montceau, la Ville du Creusot, en association avec les autres communes concernées du territoire, notamment celles engagées dans un programme national de revitalisation (« Action cœur de ville », « Petites villes de demain »).

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'approuver les termes de l'avenant à la convention cadre pluriannuelle « Action cœur de ville » à intervenir avec la ville du Creusot, la Communauté Urbaine Creusot Montceau et notamment l'Etat, la Banque des territoires, le groupe Action Logement et l'Agence nationale de l'habitat,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le dit avenant à la convention cadre pluriannuelle « Action cœur de ville » et tout document s'y rapportant.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 22 décembre 2023  
et publié, affiché ou notifié le 22 décembre 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La vice-présidente,

Evelyne COUILLEROT



LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La vice-présidente,

Evelyne COUILLEROT

